

## Les BALS

Ils étaient nombreux les jeunes ne disposant pas de moyen de déplacement comme de nos jours, ils pouvaient ainsi se rencontrer et s'amuser. Chaque commune, chaque quartier avait son assemblée à date fixée, immuable, permettant aux danseurs mais également aux musiciens de s'organiser. Les plus anciennes traces d'assemblée que nous ayons trouvées remontent à 1842 : une assemblée champêtre dite d'Antran (AMC, 1D14) et 1852, à la Brelandière ! (*'Echo de Châtelleraut'*, l'un des 1ers journaux dont nous disposons). Les assemblées se déroulaient à la belle saison, elles commençaient à Pâques pour se terminer en septembre. Parmi elles, l'assemblée d'accueilage n'était pas seulement un divertissement : c'était le lieu où les employés de ferme trouvaient à se louer, le dimanche de Quasimodo, après Pâques.

L'hiver, d'autres occasions se présentaient : les fêtes patronales : Saint-Blaise, fête des laboureurs, Saint-Vincent, fête des vigneron, saint- Fiacre, fête des jardiniers, Saint-Eloi, fête des maréchaux, Sainte-Catherine, fête des filles célibataires, etc...

Et puis les nombreuses associations organisaient un banquet suivi d'un bal : les sociétés musicales, nombreuses à Châtelleraut et représentées dans chaque commune, les amicales...

Le 1<sup>er</sup> mai était l'occasion de fêter le lait de mai.

Les délibérations municipales parlent dans les années 1840 du bal des pauvres. Le maire, chaque année, donnait dans la salle de la mairie<sup>1</sup>, un bal par souscription au profit des pauvres. Le produit du bal, frais déduits servait à fournir en bois et en pain les pauvres une petite somme était réservée pour les personnes

---

<sup>1</sup> L'Hôtel de Ville actuel n'était pas encore construit, la mairie se situait tout près, à l'emplacement des Minimes.

nécessiteuses. Cela se passait en hiver, janvier ou février, moments durs à passer quand il faut supporter le froid et la faim. Pendant les fêtes publiques, en l'année 1849, il a été distribué 3500 kg de pain. Cela nous semble ahurissant aujourd'hui, mais le pain constituait alors la base de l'alimentation.

Pour se rendre à l'assemblée dite d'Antran, les Châtelleraudais traversaient les prés de l'Assesseur au détriment des récoltes. Les propriétaires du terrain demandent à la municipalité une indemnité pour compenser la récolte abîmée le 29 mai 1842.

### **Les lieux de bals couverts**

Les annuaires, les arrêtés municipaux et les publicités des journaux nous ont permis d'en trouver un bon nombre, mais ils étaient certainement plus abondants. Dans beaucoup d'endroits, salles de cafés, restaurants, des bals improvisés avaient lieu : il suffisait d'un accordéoniste ou autre musicien pour se lancer sur la piste parfois réduite !

Le 20 décembre 1845, Bilié, limonadier rue de la Promenade est autorisé, par arrêté municipal, à dispenser un bal public seulement le dimanche, à condition d'arrêter à 10 h du soir. Il doit refuser l'entrée aux gens armés, aux filles publiques. Les règles de la décence et l'honnêteté doivent régner dans son établissement. De plus, il doit réitérer sa demande au commissaire public pour chaque bal ! L'arrêté est signé : Jules Papillault, conseiller municipal délégué<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Archives municipales de Châtellerault, désormais : AMC, 2D4

### **Bals publics**

Arnault veuve, rue de Thuré 73  
Bordes Anatole (au Ralliement) boul. d'Estrées 61  
Ducarroi Claude, rue de Tivoli 92  
Epin Alexandre, à Antoigné  
Guériteau Célestin, à l'Aiguillon  
Hermann Ch. (à l'Astre des Nuits), rue St-Marc 6  
Lhuillier Jacques (à la Rosée du Matin), r. des Scieurs 3  
Malbran Joseph, à Auzon  
Mirneau-Beaufils (à la Cité), boulevard d'Estrées 84  
Pichon Aug. (bals masqués au théâtre) sq. Gambetta 35  
Trouvé Jean, à Beauregard

En 1901 (voir ci-contre), 11 lieux de bals sont répertoriés, dont 6 rive gauche. Les deux premiers cités sont tenus en 1919 par Jourdain (hôtel de l'Union) et Bordes. Ducarroi ferme. Epin est remplacé à Antoigné par Liboreau. Guériteau, à l'Aiguillon a disparu après la guerre ainsi qu'Hermann rue St-Marc. Boulineau remplace Lhuillier et Malbran la veuve Pathé.

Lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale « *les réjouissances publiques et bals sont supprimés pendant la durée des hostilités* », par arrêté du 11 juillet 1916<sup>3</sup> Le 3 mai 1919, les tenanciers de bals publics sont autorisés, jusqu'au 20 courant à présenter une nouvelle demande. Il est précisé que les bals de noce, considérés comme bals privés, ne sont pas soumis à cette réglementation. Un service de police est chargé de surveiller les établissements, rétribué par les tenanciers.

Le 19 août 1919, 14 établissements voient leur demande acceptée. (14 demandes signalées, 13 acceptations, 1 autre acceptation)

Au centre ville 2: Rosée du matin, l'hôtel du Pin

A Châteauneuf 3: le Grand Monarque, La Cité, Bordes

---

<sup>3</sup> AMC, 2D n°8.

Coll Sébastien	Gd Monarque	Gd rue de Châteauneuf
Boulineau	Rosée du Matin	Rue des Scieurs, 5 bis
Boulineau	Hôtel du Pin	Rue des 3 Pigeons, 32?
Chartier Ludovic	bal avant la guerre	Tivoli, 68
Jourdain ou Jaudoin	Hôtel de l'Union	Rue de Thuré, 73
Chevalier Théodore	débitant (deviendra Fauvette)	Avenue d'Antoigné
Liboreau Auguste	débitant, salle de bal au 1er	Antoigné
Mirebeau Edmond	La Cité	Bd d'Estrées
Patté Vve	Débitante, bal avant 1914	Ozon
Charaudeau	bal avant 1914 (Rodolphe après)	Route d'Ozon, 54 (Painlevé)
Mathé Vve	bal avant 1914, salle 10x4,5m	Quai de la Vienne
Chaffret Vve	bal avant 1914	Quai de la Vienne
Barillot Anselme	bal public	Les Lilas
Borde Anatole	bal public (c'est le Palais des Fêtes)	Bd d'Estrées
Gautier	bal public, restaurant(Gaillard avant)	Ozon

En périphérie 10 : Tivoli, Hôtel de l'Union route de Thuré, avenue d'Antoigné, route d'Ozon et Ozon, quai de la Vienne, les Lilas

Antoigné : 1

Signalons 8 pianos mécaniques ou limonaires et un orchestre (Rosée du Matin) annoncés.

Les journaux annoncent de nombreux bals et donnent parfois des commentaires.

Le journal de la Vienne n° 197 du 11 mars 1843 : « *Les plaisirs ont été nombreux durant cette dernière campagne. Bals particuliers, bals publics, tous ont été brillants, luxueux, éblouissants, pleins d'entrain et de gaieté. Le bal des pauvres, car les pauvres ne sont jamais oubliés par les riches de notre ville au milieu des fêtes nombreuses que l'on pourrait citer, le bal des pauvres a été, sinon le plus beau, au moins un des plus gais et des plus attrayants.* » La classe ouvrière de la ville a changé ses habitudes. Il y a eu grands bals de nuit, parés et masqués, des affiches monstres là où habite la population manufacturière. La police a veillé car nous craignons pour les jeunes peu aisés à qui on offrait ces plaisirs nouveaux.

Cela semblerait montrer que les « pauvres » n'avaient pas droit au bal jusque là, mais que les riches s'amusaient en essayant de penser aux « pauvres » !

Un siècle plus tard, tout a bien changé. Le milieu ouvrier de Châteauneuf fréquente les deux établissements qui se sont installés boulevard d'Estrées, en tant que cabaret dans les années 1890 et qui, dès 1903 proposent des bals.

**Samedi 17 Décembre 1904**

Salle BORDES, boulevard d'Estrées

# **SPECTACLE-CONCERT**

**Donné par la Fanfare de Châtelleraut**

## **BAL GRATUIT**

**Avec Orchestre de 25 musiciens**

Bureaux, 8 h.— Concert, 8 h. 3/4.— Bal 11 h.

N. B. — On peut se procurer des billets chez M. Vivier, rue Châteauneuf ou chez M. Bordes, boulevard d'Estrées.

Etant donné l'empressement du public à assister à cette fête, la Commission des Fêtes de la Société a décidé qu'à l'issue du concert des cartes de bal, au prix de 0 fr. 50, pourront être délivrées aux personnes qui en feront la demande au contrôle.

*Le Président, J. CHARPENTIER.*

*(Mémorial du Poitou du 15 décembre 1904)*

La salle Bordes est également appelée Palais des Fêtes. On la retrouvera plus loin tenue par Roy. Actuellement c'est le Kéops. Le bal de La Cité est en face la salle Bordes, boulevard d'Estrées, c'est aujourd'hui Le Printania.

**SPÉCTACLES, FÊTES & CONCERTS  
A CHATELLERAULT**

**👉 SALLE DE LA CITE 👈  
Concert-Bal**

Le grand concert suivi de bal organisé par la Société Chorale que nous avons déjà annoncé aura lieu samedi soir, à 20 h. 30, salle de la Cité. Il s'annonce comme devant être des plus intéressants. Le souvenir de celui donné au théâtre municipal il y a un mois en est le meilleur gage.

On trouve des cartes (hommes 3 fr. ; dames et enfants 2 fr.) chez tous les membres de la Société et chez : MM. Trouvé, salle de la Cité ; Riché, tabacs et journaux, rue Châteauneuf ; Giraud, tabacs, place de la République ; Hiroux, dépôt de journaux, place du Marché ; Lucien, tabacs, boulevard Blossac.

Le bureau sera ouvert à 20 heures.



*(Mémorial du Poitou du 11 mars 1922)*

**Etablissement ROY**  
Dimanche 20  
**GRAND BAL**  
Matinée à 3 heures  
Le soir à 20 heures : Grand orchestre  
Prix d'entrée : le soir. Dames 0.75,  
Hommes 2.00.  
AVIS. — Il sera délivré des tickets d'entrée pour les personnes ne dansant pas au prix de 1.25, donnant droit à une consommation.

En 1924, la salle Bordes est devenue établissement Roy

'Echo de Châtellerauld du 9 mars 1935' :

« Beaucoup de curieux, mais peu de travestis, les temps sont durs. Nous ne reverrons pas les grands bals travestis qui ont suivi la fin de la guerre ». Cependant à la Rosée du Matin, au Palais des Fêtes et au Printania dancing, on attribue des prix de groupe, de couple, individuels et de chahut. Il n'est pas fait allusion à d'autres établissements. On ne parle pas du Pavillon Bleu, peut-être ne fonctionnait-il qu'en été. Au Palais des Fêtes, c'était la cohue comme d'ordinaire, mais seulement 2 groupes sont récompensés. Vers 1 h du matin, une grande farandole fait oublier à la jeunesse l'absence de déguisés. La soirée des « *Maries Salopes* » de la veille avait été mieux réussie.

'L'Echo de Châtellerauld' relate le 6 avril 1935 :

Le jour de Mardi Gras, on voit peu de déguisements, mais pour la Mi-Carême tout le monde s'est rattrapé. « *Dans chacun* des 2 bals, au Palais des Fêtes et au Printania dancing, on compta plus de 100 costumés. S'il n'y eut pas ces costumes riches d'autrefois—les temps sont durs—il y eut cependant plusieurs groupes qui exploitèrent de belle façon des idées très originales ». Au Palais des Fêtes on remarque le groupe de la chanson française et au Printania celui des grenadiers. Des prix sont attribués : de groupe, de costume, d'originalité, de couple, de chahut.

Les souvenirs évoqués par les anciens parlent de bals de société à La Rosée du Matin et au Pavillon Bleu, avec robes longues pour les demoiselles et tenue correcte pour les jeunes gens venus de la ville. Il semble que les dancings du boulevard d'Estrées avaient une clientèle plus populaire, venue des milieux ouvriers, bien que celle du Palais des Fêtes soit un peu plus relevée que celle du Printania. Mais souvent les danseurs traversaient la rue et changeaient d'établissement.



Les danseurs de la campagne venaient en ville pour les assemblées, la Saint Roch. Là, les campagnardes, affublées de robes longues qui avaient servi auparavant pour un mariage, se faisaient remarquer des citadines qui se moquaient quelque peu des couleurs criardes de leurs tenues (témoignages du groupe de Thuré, réunion de décembre 2004 à Thuré).

Les assemblées : elles étaient très nombreuses, pas moins de 35 autorisées en 1901, sur 24 sites. Chacune avait sa date particulière, elles couvraient tous les quartiers de la ville, de Pâques à fin septembre. Souvent des **parquet salons** étaient dressés afin de permettre l'accueil de plus de convives au banquet et de plus de danseurs dans la soirée. Des entreprises de fêtes se sont installées au début du XX<sup>e</sup> siècle, louant du matériel et faisant traiteur :

Douady, boulevard Blossac, n°75

Amiet Jean, boulevard Blossac, n°18 et la veuve Deschamps (1874)

Marconnet Louis, boulevard Blossac, n°14

Pichon A. place du square Gambetta.<sup>4</sup>

Arnault-Lirand Gustave, rue de Thuré, n°75

<p><b>HOTEL DE L'UNION</b> <i>Rue de Thuré, 73 — CHATELLERAULT</i></p> <hr/> <p><b>GUSTAVE ARNAULT-LIRAND</b> <b>CUISINIER-TRAITEUR</b></p> <p>Banquets, Noces, Dîners en ville et à la campagne. — Location de vaisselle, linge, argenterie. — Déjeuners et Dîners sur commande, etc.</p> <p><b>SALLE DE 80 COUVERTS POUR NOCES</b></p>
--

*(Mémorial du Poitou, 1898)*

---

<sup>4</sup> Voir annexe, article du 27 mars 1895.

**CAFÉ-RESTAURANT DE LA PAIX**

PLACE DU SQUARE GAMBETTA. — CHATELLERAULT

**A. PICHON**

**CUISINIER TRAITEUR**

**SERVICE EN VILLE ET A LA CAMPAGNE**

*Location de Service de Table, Argenterie, Linge, etc.*

Déjeûners et Dîners sur commande

**SALLE POUR REPAS DE NOGES**

**PARQUETS PORTATIFS** depuis 30 francs.

**LOCATIONS DE CHAISES**

**Spécialité de TRIPES à la mode de Caen**

**TOUS LES DIMANCHES**

*(Mémorial du Poitou 1900)*

**SALLE MARCONNET**

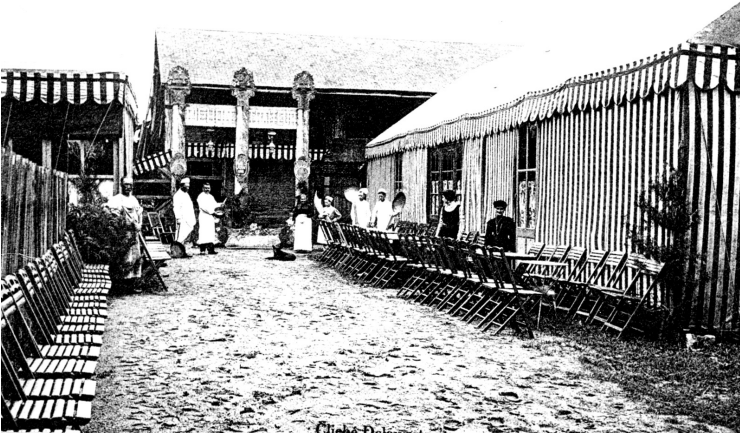
**M. MARCONNET** prévient le public qu'à l'occasion de la Mi-Carême, il y aura **BAL** paré et masqué le dimanche 4 avril.

**ENTRÉE : 1 FR. 50**, cavalier accompagné d'une dame

*(Mémorial du Poitou, 3 avril 1886)*

Marconnet apparaît en 1886 (*Mémorial du 10/03/1886*), bal paré et masqué du Mardi Gras. Il succède à Amiet.

A. PICHON, traiteur — Châtellerault



(Coll. JFM)

Douady, qui en 1904-05 habitait rue de Villevert, n°25, cuisinier traiteur, assurait banquets et repas de nocés ou bal.

## SALLE DE LA REDOUTE

DOUADY JEAN-MARIE

25, Rue Villevert

A CHATELLERAULT (Vienne)

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de se rendre concessionnaire de la **SALLE DE REDOUTE** (Théâtre de Châtellerault).

Il se tient à la disposition des clients qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour y organiser avec un *Service*, un *Confort* et un *Luxe* tous nouveaux, à des *Prix Modérés*, les *Banquets*, *Bals*, *Fêtes* et *Réunions* qu'ils désireraient y donner.

**MARDI-GRAS & MI-CARÊME 1905**

SALLE DU THEATRE

**GRANDS BALS PARES ET MASQUES**

**BUFFET BRILLANT ORCHESTRE SOUPERS**  
**CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX**

*Un gracieux et inédit souvenir sera offert à chaque Dame costumée*

M. DOUADY continuera également son service de **NOCES** et **BANQUETS** en Ville et à la Campagne

Son parquet salon, décoré, offre tout le confort désirable et peut accueillir 200 couverts. En ville, la salle de banquet permet 80 couverts. Il travaille donc en ville et à la campagne. En 1905, il ajoute à ses activités celle de concessionnaire de la salle de la Redoute.

## M. POIRIER

Traiteurs

—o—  
 REPAS POUR NOCES  
 et Banquets

—\*—  
 LOCATION DE LINGE  
 VAISSELLE ET COUVERTS

POUR NOCES

—o—  
 Prix très modérés

—\*—  
*Fait la Ville et la Campagne*



Arnault-Lirand est remplacé par Poirier, début XXe siècle  
 (Coll. JFM)

A Scorbé-Clairvaux, à Saint Gervais, Laprimeur et Thiollet louaient des parquets, dans les années 1930. Pichon, cuisinier traiteur, assure le service en ville et à la campagne, il loue service de table, argenterie, linge et des parquets portatifs depuis 30 F.

Les fêtes patronales se terminaient par un bal, elles se déroulaient en hiver.

Les bals des nombreuses associations avaient lieu en hiver en général, chacune ayant son lieu attitré.

Nous avons vu l'importance des pianos mécaniques après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Puis les orchestres font leur apparition, ils remportent beaucoup de succès, orchestres d'amateurs qui avaient un autre métier mais se retrouvaient en fin de semaine pour jouer ensemble. Enfin, en 1968, le Palais des Fêtes, devenu Cosmos, a introduit la 1<sup>ère</sup> discothèque de la ville (après celle du Moulin Apparent à Poitiers<sup>5</sup>). Quelques années ont été nécessaires pour que le public s'habitue, il regrettait la disparition de l'orchestre.

### **Pendant la seconde guerre mondiale<sup>6</sup>**

*« Suite aux arrêtés préfectoraux du 1<sup>er</sup> et du 13 décembre 1939 concernant la fermeture des bals et dancings, il est interdit sur tout le département de tenir des bals publics dans les lieux publics.*

*Signé : H. Moulonguet »*

Des demandes de dérogations arrivent à la Préfecture, elles doivent remplir certaines conditions :

Que le bal soit organisé au profit d'œuvres de bienfaisance ayant une existence légale, au profit des prisonniers de guerre, des déportés.

Que les recettes fassent l'objet d'un contrôle : 80 % sont versées aux œuvres de bienfaisance et 20 % aux œuvres sociales.

Une association, par exemple la Fanfare de Châtellerault (12/02/1945) à l'occasion de son banquet annuel peut tenir bal, si ce n'est pas dans un lieu public, s'il est réservé strictement aux sociétaires. Dans ce cas, c'est un bal privé qui, en février 1945 est toléré, sans demande d'autorisation (bals lors de noces par exemple).

---

<sup>5</sup> Témoignage de M. Uljatowski qui a tenu le Cosmos (ou Palais des Fêtes) de 1965 à 1989.

<sup>6</sup> AD86, séries W576 et 578

De nombreux bals clandestins sont organisés, de nombreuses dénonciations les découvrent, faites par des particuliers offusqués que l'on puisse s'amuser alors que tant de gens souffrent et subissent des deuils, par des anonymes, par certains prêtres au nom de la morale.

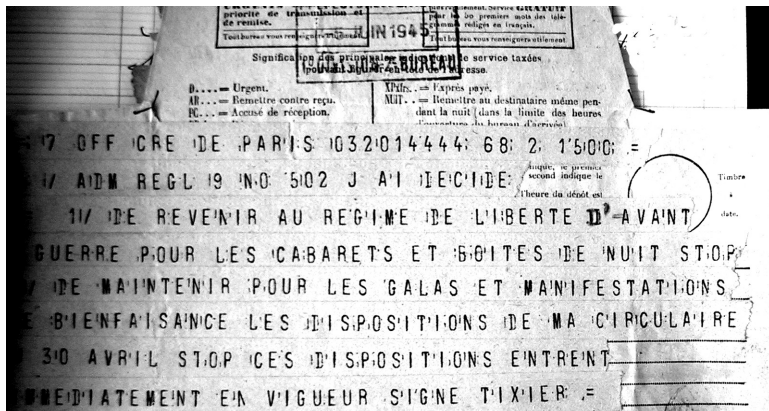
Une lettre émanant d'habitants de Châtellerault, envoyée par le sous préfet au préfet, dénonce la « *répercussion morale de faire bal* » :

*« Les habitants pensent que l'autorisation de bals au profit des prisonniers n'est qu'une occasion de débauche de plus pour les uns, de gains pour les autres. La tolérance adoptée est continuellement violée. Les autorisations exceptionnelles ouvrent la porte à des abus. Dans notre ville, les bals sont devenus hebdomadaires. Il faut procurer aux jeunes des distractions saines : théâtres, cinémas, concerts, sports... »*

Il est vrai que cette lettre est datée du 9 janvier 1945. Pendant cinq longues années, les bals ont été interdits, la jeunesse éprouve le besoin de se libérer de l'atmosphère pesante qu'elle vit au quotidien.

Des procès verbaux sont dressés : des amendes dans un 1<sup>er</sup> temps, en cas de récidive des internements au centre de séjour surveillé de Rouillé ou en prison. Ils sont très nombreux dans le département. Une fermeture immédiate de 2 mois est prononcée en août 1944 pour un établissement de Châtellerault. Le tenancier doit assurer à son personnel le paiement des salaires et des indemnités. On l'accuse de « lieu de débauche et de prostitution clandestine » et d'être resté ouvert après 22 h. De nombreux rappels sont envoyés par les préfets aux sous préfets et aux maires, pendant toute la durée de la guerre pour les inviter à la vigilance.

En janvier 1945 un télégramme officiel demande la fermeture provisoire des cabarets et boîtes de nuit. On manque de



charbon et d'électricité et il ne faut pas empêcher de fonctionner de nombreuses entreprises travaillant pour la défense.

Enfin, le 14 avril 1945, au matin, tombe un télégramme officiel annonçant la bonne nouvelle : la réouverture des bals, cabarets et boîtes de nuit est autorisée jusqu'à 23 h ! Mais on demande de ne pas donner de publicité avant que de nouvelles dispositions soient prises.

L'arrêté préfectoral du 5 juin 1945 officialise le télégramme. Restaurants, débits de boissons, salles de danse pourront fonctionner comme auparavant, Poitiers et Châtellerauld bénéficiant d'une heure de fermeture portée à 24 h.

Geneviève MILLET

## Bal de la Mi-Carême

Le succès sans précédent remporté par le bal du carnaval a conduit l'organisateur, M. Pichon, à rééditer cette tentative en y apportant toutes les améliorations désirables, qui plus est des innovations capables de séduire les plus difficiles et de dérider les plus grincheux.

Le fait est que ce bal promet d'être splendide. Les récalcitrants de la première heure, éblouis par ce qu'on leur a dit de la fête du carnaval, sont les premiers à se procurer des places et à se faire confectionner des costumes.

Chacun tiendra à surpasser son voisin par la richesse et par la nouveauté de son travestissement !

De plus, on annonce une bataille en règle de confetti, à laquelle prendront part toutes nos « professionnelles beauties » et nos plus élégants gentlemen.

Un conseil : Si, retenu au rivage par vos fonctions, votre dignité, vous ne consentez pas à endosser le clown légendaire, ou le modeste domino, procurez-vous une place de balcon ; vous y serez à merveille pour jouir d'un coup d'œil féerique et pour prendre part à la bataille de confetti.

G. LÉLIL.

(Mémorial du Poitou du 27 mars 1895)